



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	5
Nombre de votants	38
Date de la convocation	19/05/2025
Certifié exécutoire le	26/05/2025
Date d'affichage	29/05/2025
Envoyé en préfecture le	28/05/2025

*Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :**

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** ENSERGUEIX Jean-François, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

**ELUS PRESENT SANS VOTE :** GAUGNON Bastien.

**EXCUSES :** BOURDARIAS Sophie (excusée), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à François BOURROUX), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à Philippe JENTY), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à Véronique JANICOT).

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**44-2025 Avenant au Contrat de Cohésion Territorial 2023-2025.**

Le Président rappelle que la Communauté de communes bénéficie d'aides financières de la part du Conseil Départemental par l'intermédiaire du Contrat de Cohésion Territorial qui se termine en 2025.

Certaines aides ne seront pas demandées sur des projets existants au contrat avant la fin 2025.

Le Président propose de signer un avenant au CCT permettant de redéployer ces aides disponibles sur d'autres projets.

Le Président propose le tableau ci-dessous :

Projets	Montant projet HT	Aide CD
<i>Nouveau projet : Réfection accès au site touristique de Puy de la Monédière</i>	12 000 € HT	25% soit 3 000 €
<i>Nouveau projet : Renforcement et sécurisation de l'accès du quai de la déchetterie de Bugeat –</i>	10 000 € HT	25% soit 2 500 €
<i>Electrification Clédat</i>	8 000 €	45 % soit 3 600 €
<i>Aménagement médiathèque Bugeat</i>	35 331 € HT	25% soit 8 330 €
<i>Aménagement saut de la Virole</i>	8 000 €	25% soit 2 000 €
<i>Station carburant</i>	7 000 €	20% soit 1 400 €
<i>Restructuration friche touristique CCAS des Bariousses</i>	800 000 €	30 000 € maximum
<i>Réfection quai déchetterie Bugeat</i>	37 300 € HT	7 500 € soit 25 % plafonnée à 30 000 € HT

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

**Autorise** le Président à solliciter un avenant au Conseil Départemental du Contrat de Cohésion Territorial permettant de redéployer ces aides disponibles sur d'autres projets.

- **Approuve** la réalisation des projets susnommés et les plans de financement afférents ;
- **Autorise** le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet avenant.

Fait à Treignac le 28/05/2025  
Le Président, Philippe JENTY

